

CONTRAT D'ABONNEMENT



Nom - Prénom :

N° abonné :

Adresse :

Pays :

Mobile : Fixe :

E-mail :

OPTIONS

- J'opte pour la **facture électronique** et je profite de tarifs préférentiels (email obligatoire, cf. fiche tarifs)
Conditions de cette option décrites à l'article X-5 des conditions générales de délivrance et d'utilisation de l'abonnement.
- J'opte pour la **facture papier** et je paie un supplément (cf. fiche tarifs)
- Je choisis un prélèvement sur **compte bancaire**
- Je choisis un prélèvement sur **carte bancaire**. En choisissant cette option, je m'engage à mettre à jour mes informations bancaires lors de la fin de validité de ma carte soit via mon espace abonné, soit en me rendant au Centre de Relations Client ATMB au péage de Nangy.

Badge(s) :

- Je désire obtenir badge(s)

Pour chaque badge, des frais d'abonnement mensuels seront facturés (cf. fiche tarif et conditions particulières).

Des frais de mise en service de 11 € TTC seront facturés pour le premier badge souscrit. (Barème dégressif pour les badges suivants - cf. fiche tarifs)

Nombre total de badges rattachés au contrat Le T par ATMB - le Local :

Conditions particulières de l'abonnement Le T par ATMB - le Local (ces conditions priment sur les conditions générales) :

- Le T par ATMB - le Local est réservé aux particuliers
- L'abonnement Le T par ATMB - le Local offre jusqu'à 40 % de réduction mensuelle sur les trajets réalisés sur les autoroutes ATMB, facturé mensuellement selon le barème suivant :

Consommations péage (€ TTC / mois)	moins de 20 €	entre 20 et 49 €	entre 50 et 69 €	entre 70 et 99 €	à partir de 100 €
Taux de réduction	0 %	15 %	20 %	30 %	40 %

La réduction est calculée par palier en fonction de la consommation mensuelle de péage. Une fois le seuil de consommation atteint, la réduction s'applique dès le premier euro. Exemple : pour 100 € de péage mensuels, la remise de 40 % s'applique dès le premier euro, soit 40 € de réduction.

- Les trajets effectués sur les autres réseaux des sociétés, définis à l'article II des conditions générales de délivrance et d'utilisation, sont facturés au tarif de péage en vigueur sans réduction.
- L'abonnement Le T par ATMB - le Local, est soumis au paiement d'un droit mensuel (cf. fiche tarifs) acquis à la société dès le 1^{er} passage du mois en cours, ce quelle que soit la catégorie du véhicule utilisé (1,2 ou 5).
- Seuls les trajets effectués avec un véhicule de classe 1 ou 5 sont comptabilisés pour le calcul des consommations éligibles à réduction.
- Si le badge n'est pas utilisé dans le mois, alors aucun droit mensuel n'est facturé.

J'accepte de recevoir les informations trafic d'ATMB

J'accepte de recevoir les bons plans d'ATMB

Je m'engage sur l'exactitude des renseignements fournis. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de délivrance et d'utilisation de l'abonnement.

le :

signature :

Conditions particulières de souscription sur internet

Il est expressément convenu que les présentes conditions particulières de souscription sur Internet (les « Conditions Particulières ») complètent et/ou dérogent aux conditions générales d'abonnement et de délivrance Le T par ATMB (les « Conditions Générales »). Il est rappelé que, en cas de contradiction ou de différence entre les Conditions Générales et les « Conditions Particulières », les présentes Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

I - Mode de souscription

Le titulaire a la possibilité de souscrire au contrat pour la délivrance et l'utilisation de télébadge(s) et certains services associés
- en ligne, sur le site dédié aux offres « télépéage » : www.atmb.com
- Au Centre de Relation Client de Nangy
Les présentes Conditions Particulières ne s'appliquent qu'en cas de souscription en ligne à partir du site www.atmb.com (le « Site Internet »).

Les Conditions Particulières sont accessibles à tout moment sur ce Site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

II- Société Emettrice

Le télébadge est émis par la société des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc au capital de 22 297 072 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 056 511 et dont le siège social est situé 1440 route de Cluses 74130 BONNEVILLE, désignée ci-après « La société émettrice ». Elle propose des offres « télépéage » et certains services qui peuvent être souscrits en ligne à partir du Site Internet. Toutes questions relatives au suivi de la commande du ou des télébadge(s), à leur livraison, aux conditions et modalités d'exercice du droit de rétractation, à l'exécution du contrat peuvent être adressées :

- par téléphone en contactant le Centre de Relation Client ATMB au 0 800 074 100 (gratuit depuis la France métropolitaine) ou 0033 4 50 25 21 89 depuis l'étranger) par écrit, à l'adresse postale suivante : ATMB - Centre Relation Client – 382 rue de l'enclos, 74380 NANGY.
- sur internet via la rubrique « Nous contacter ».

III- Etapes à suivre pour une commande sur internet

Le titulaire peut souscrire en ligne au contrat pour la délivrance et l'utilisation de télébadge(s) et de certains services associés en suivant les étapes suivantes :

Dans le menu d'accueil du site, le titulaire choisira les offres réservées aux particuliers ou aux professionnels. Ce choix guidera le client sur les offres possibles selon son statut.

1° Dans le cas d'un abonnement à section, un premier écran, « sur quel trajet souhaitez-vous vous abonner » propose de sélectionner la section choisie, puis la fréquence d'utilisation de ce trajet. En fonction de la fréquence d'utilisation sélectionnée, l'abonnement le plus adapté est proposé à l'internaute. (S'il s'agit d'un abonnement sans section, la souscription démarre directement à l'écran 2).

2° L'écran 2 « Mode de facturation » demande de sélectionner la fréquence de facturation des droits d'abonnement, annuellement ou mensuellement.

3° Le troisième écran demande au titulaire de renseigner le nombre de télébadge(s) qu'il souhaite commander et le mode de retrait désiré (envoi par courrier (tarif en vigueur) ou retrait gratuit au Centre de Relation Client de Nangy). Une estimation du montant prélevé de sa première facture lui est alors affichée à titre indicatif et en fonction des éléments saisis (hors code avantage); ce montant est une estimation maximum des frais liés à sa commande, prélevés sur sa première facture, hors frais de péage et/ou de stationnement et offres promotionnelles en cours, et sous réserve d'utilisation du (des) télébadge(s) en fonction de l'offre choisie. En outre, pour l'option « retrait au Centre de Relation Client de Nangy », le retrait du (des) télébadge(s) doit être fait sous quatorze (14) jours sans quoi le(s) télébadge(s) est (sont) envoyé(s) par courrier à l'adresse renseignée lors de la souscription et facturé(s) selon le barème tarifier en vigueur.

4° Le quatrième écran demande de renseigner les informations :

- personnelles pour les particuliers : civilité, nom, prénom, date de naissance, téléphone, mobile, adresse email, adresse postale, mode de connaissance. Ces éléments sont indispensables pour valider la suite de la commande (à l'exception du complément d'adresse).

- de la société pour les professionnels : raison sociale, contact, responsable, téléphone, adresse email, adresse postale, num TVA, SI-RET, SIREN, APE, RC et RM, mode de connaissance. Cet écran permet également la consultation et la validation des conditions générales de vente (sans validation de ces conditions, les étapes suivantes ne sont pas accessibles). Il propose de recevoir ou non les offres commerciales d'ATMB et/ou de ses partenaires.

5° Le cinquième écran est un récapitulatif de la commande en cours présentant l'abonnement souscrit et de la section sélectionnée si nécessaire, le nombre de badges demandés, la fréquence de facturation des droits d'abonnement, les informations personnelles ainsi que le montant estimé de la première facture (hors frais de péage et/ou de stationnement). Cette étape permet, pour les particuliers uniquement, de choisir l'option d'envoi de la facture (par voie postale ou par mail). Pour les professionnels, l'envoi de la facture se fait obligatoirement par courrier. Une demande de validation de ces éléments avec obligation de paiement est demandée pour pouvoir poursuivre la souscription.

6° Le sixième écran « mode de paiement » invite le titulaire à choisir le mode de règlement des factures.

Les particuliers peuvent choisir entre 2 modes de règlements :

- prélèvement SEPA sur compte bancaire domicilié en France ou à Monaco

- prélèvement sur carte bancaire (carte bleue, Visa et Mastercard). Pour les professionnels, seul le prélèvement SEPA est autorisé. Pour un prélèvement SEPA sur compte bancaire, la validation de ce mode de paiement enchaîne les étapes suivantes :

étape 1 : Redirection vers le site sécurisé de notre partenaire pour signatures du mandat de prélèvement SEPA et du contrat d'abonnement. Le titulaire doit alors saisir les coordonnées bancaires présentes sur son IBAN. Une vérification de ces données est alors opérée par notre prestataire. Si les informations renseignées sont erronées, un message d'information sera alors affiché, pour inviter le titulaire à vérifier et/ou corriger ces dernières. Si les informations sont valides, le titulaire arrive à l'étape 2.

étape 2 : L'écran suivant donne accès, via 2 onglets distincts, au mandat de prélèvement SEPA et au contrat d'abonnement souscrit. Les 2 onglets doivent être consultés pour pouvoir finaliser la commande. En parallèle, le titulaire reçoit un code SMS sur le numéro de télé-

phone portable renseigné sur l'écran des informations personnelles. Il doit alors renseigner les 4 chiffres du code SMS pour pouvoir poursuivre le parcours d'achat et signer électroniquement les documents. Sur cet écran, il est également précisé que « Vous (le souscripteur) devez être le titulaire de ce compte, ou disposer des pouvoirs nécessaires pour agir au nom du titulaire ». Après avoir cliqué sur le bouton « signer », un message de confirmation est affiché au titulaire. En cas d'erreur de saisie du code sms ou de non réception de ce dernier, le titulaire pourra faire une nouvelle demande d'envoi de code SMS sur cet écran. L'internaute pourra également cliquer sur le bouton « retour » pour revenir à l'étape 1. Dans tous les cas, un message informatif s'affichera en cas d'erreur ou à l'inverse en cas de validation des données. Pour un prélèvement sur carte bancaire, la validation de ce mode de paiement enchaîne les étapes suivantes :

étape 1 : le titulaire accède à la plateforme sécurisée de notre organisme bancaire pour saisir les informations de sa carte bancaire (n° de la carte, date d'expiration et cryptogramme). Après avoir validé ses informations, l'internaute est dirigé automatiquement à l'étape 2 si les données de sa carte sont correctes. Dans le cas contraire, un message d'erreur alertera l'internaute. Il pourra alors modifier les données saisies ou cliquer sur le bouton « retour » pour changer le mode de prélèvement souhaité. A noter que le titulaire devra mettre à jour, via son espace abonné, les informations de sa carte bancaire lorsque celle-ci arrivera à expiration de sa carte.

étape 2 : L'écran suivant renvoie l'internaute sur le site sécurisé de notre prestataire pour opérer la signature électronique du contrat d'abonnement.

L'internaute doit alors vérifier l'exactitude des informations renseignées sur le contrat, il peut également prendre une nouvelle fois connaissance des conditions générales et particulières liées à l'abonnement souscrit. En parallèle, le titulaire reçoit un code SMS sur le numéro de téléphone portable renseigné sur l'écran des informations personnelles. Il doit alors renseigner les 4 chiffres du code SMS pour pouvoir poursuivre le parcours d'achat et signer électroniquement le contrat d'abonnement. Après avoir cliqué sur le bouton « signer », un message de confirmation est affiché au titulaire.

En cas d'erreur de saisie du code sms ou de non réception de ce dernier, le titulaire pourra faire une nouvelle demande d'envoi de code SMS sur cet écran. L'internaute pourra également cliquer sur le bouton « retour » pour revenir à l'écran de sélection du mode de règlement. Dans tous les cas, un message informatif s'affichera en cas d'erreur ou à l'inverse en cas de validation des données.

7° Sous réserve d'avoir saisi correctement son adresse email, le titulaire reçoit un mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des informations de la commande, à savoir : l'abonnement souscrit, la fréquence de facturation des frais d'abonnement, le mode d'envoi des factures, le mode de livraison de la commande, la prise en compte du code avantage le cas échéant, les contacts ATMB. Toute commande sur le Site Internet suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux Conditions Générales et Particulières qui sont consultables au moment de la souscription par lien hypertexte. En cliquant sur la case spécifique figurant sur la page de renseignement des informations personnelles, le titulaire reconnaît les avoir lues et acceptées, à titre irrévocable, entier et sans réserve. Le titulaire s'engage sur l'exactitude des renseignements donnés lors de sa souscription. Pour les professionnels uniquement, la commande sera considérée comme validée à la réception d'un extrait K-Bis de moins de 3 mois et de la copie de la pièce d'identité du gérant.

1 Hors abonnement Le T par ATMB - le Voyageur

IV - MODE DE PAIEMENT

Toutes les informations relatives à la souscription, en particulier les informations bancaires transmises via Internet, sont protégées et cryptées. L'ensemble de la transaction par Internet s'effectue sur un serveur sécurisé suivant le protocole SSL (protocole de sécurisation des informations, échanges et transactions sur Internet). Ainsi, au moment de leur saisie et lors des transferts, il est impossible de lire.

V - TARIFS ET FRAIS DE LIVRAISON

Le détail des frais liés à la gestion du contrat pour la délivrance et l'utilisation de télébadge(s), les frais d'envoi, ainsi que le montant des dépôts de garantie sont disponibles sur le Site Internet, sur la page d'information du contrat souscrit. Ces tarifs, à l'exception des frais d'envoi et de mise en service, sont donnés à titre indicatif puisqu'il ne s'agit pas de tarifs liés à la commande mais de tarifs liés au contrat et à sa gestion et à l'utilisation du (des) télébadge(s), hors frais de péage et/ou de stationnement et offres promotionnelles en cours au moment de la commande. Les prix sont exprimés en euros. Il est rappelé que les tarifs de péage et de stationnement ne sont pas contractuels. Toutes les composantes du barème Le T par ATMB sont révisables notamment à l'occasion des variations des tarifs du péage ou de stationnement, et ne feront pas, par conséquent l'objet d'un avenant. Les modifications afférentes aux tarifs de péage, de stationnement et au barème Le T par ATMB s'appliquent dès leur entrée en vigueur. Les frais d'envoi du (des) télébadge(s) sont dûment précisés lors de la souscription au(x) télébadge(s) et apparaissent dans le détail du montant de la commande

VI - LIVRAISON - MISE A DISPOSITION DU TELEBADGE

L'expédition du (des) télébadge(s) et des supports de fixation est réalisée dans un délai moyen de 72 heures ouvrées à compter de la réception complète par la société émettrice de la totalité des documents demandés, dûment signés et complétés. La société émettrice s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer le(s) télébadge(s) et les supports de fixation commandés par le titulaire dans les délais précisés ci-dessus. Ces délais s'entendent en jours ouvrés et correspondent aux délais moyens de préparation et d'acheminement en France Métropolitaine. Le titulaire consommateur est informé que lorsque le(s) télébadge(s) est/ont livré(s) au plus tard quinze jours après le délai ci-avant indiqué, il est en droit d'annuler la commande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il appartient au titulaire de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et d'indiquer tout problème en contactant le Centre de Relation Clients dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison du (des) télébadge(s) (hors dimanches et jours fériés), conformément aux dispositions des articles L133-1 et suivants du Code de Commerce. Passé ce délai, le(s) télébadge(s) livré(s) sera (seront) réputé(s) conforme(s) à la commande passée et exempt(s) de tout vice apparent.

VII - DUREE DU CONTRAT - PRISE D'EFFET

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet lors de la confirmation de la commande par le titulaire, telle que décrite à l'article 3 « Etapes à suivre pour une commande par Internet ».

VIII - DROIT DE RETRACTATION POUR LE TITULAIRE CONSOMMATEUR

Conformément aux dispositions des articles L.222-7 et suivants du Code de la Consommation, le titulaire qui agit en qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la réception du télébadge (ou, en cas de commande de plusieurs télébadges, du dernier télébadge) pour exercer son droit de rétractation. Si ce délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant. Pour exercer ce droit, le titulaire consommateur doit retourner, le bon de rétractation fourni par la société émettrice dûment rempli, daté et signé dans le délai de 14 jours précité (annexe 1), accompagné du (des) télébadge(s) et ses composants dans leur emballage d'origine. En cas d'envoi séparé du (des) télébadge(s) et ses composants, le titulaire consommateur doit les retourner sans retard excessif et au plus tard dans les 14 jours qui suivent sa décision de se rétracter, soit par courrier soit en se présentant à l'adresse suivante : ATMB - Centre Relation Client - 382 rue de l'enclos - 74380 NANGY. Toutefois, la faculté de rétractation ne peut pas être exercée si le(s) télébadge(s) et le service Le T par ATMB associé ont été utilisés avant la fin du délai de rétractation ou si le(s) télébadge(s) et ses composants ont été dépréciés par des manipulations autres que celles nécessaires pour établir que la livraison est conforme à la commande passée sur Internet. Le droit de rétractation s'exerce sans pénalités pour le titulaire consommateur. Le remboursement du titulaire consommateur de la totalité des sommes versées dans le cadre de la commande, y compris les frais d'envoi du (des) télébadge(s) (montant réglé lors de la souscription au(x) télébadge(s)), s'effectue dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois qui suit la récupération complète par la société émettrice de la commande passée sur Internet. Conformément au droit applicable, le titulaire consommateur est dûment informé que les frais de renvoi du (des) télébadge(s) à raison de l'exercice de son droit de rétractation sont à sa charge. A toutes fins utiles, le titulaire consommateur est dûment informé que la charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur lui.

IX - RESPONSABILITE

La responsabilité de la société émettrice ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. La société émettrice ne garantit pas que le Site Internet soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci soient corrigés, ni que le site fonctionne sans interruption ou panne. La société émettrice n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers, que ceux-ci soient ou non incorporés dans le site ou fournis avec celui-ci.

En acceptant les présentes Conditions Particulières, le titulaire déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

X - SERVICE APRES-VENTE - GARANTIE

La société émettrice s'engage à assurer le service après-vente du (des) télébadge(s) dans le cadre d'une utilisation normale par le titulaire tel que visé aux stipulations « Délivrance du télébadge - Utilisation » des Conditions Générales.

Les dommages d'origine externe ou consécutifs à une mauvaise utilisation du (des) télébadge(s) ou à une utilisation non conforme, sont exclus de la garantie. Les stipulations ci-dessus ne font pas obstacle à l'application de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

XI - PREUVE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société émettrice dans les conditions prescrites par les lois et règlements, seront considérés comme les preuves des transactions, des abonnements et des paiements intervenus entre les parties. Le titulaire accepte expressément que toute demande formulée par la société émettrice via la messagerie électronique (email) lui soit opposable et que la preuve du consentement du titulaire relatif aux dites demandes soit constituée par un enregistrement sur le système d'information de la société émettrice.

XII - ARCHIVAGE

Conformément aux dispositions de l'article L.213-1 du Code de la consommation, la société émettrice procède à l'archivage du contrat pendant une durée de 10 ans à compter de la souscription du contrat et en garantit à tout moment l'accès au titulaire ayant la qualité de consommateur si celui-ci en fait la demande.

XIII - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations indispensables à la société émettrice, pour traiter et exécuter les commandes, sont signalées par un astérisque (*). Les autres informations demandées, pour laquelle la réponse est facultative, sont destinées à mieux connaître les titulaires ainsi qu'à améliorer la qualité de service proposée.

Lors de la création ou consultation de son compte, le titulaire pourra choisir de recevoir de la part de la société émettrice des informations et propositions commerciales de ses partenaires et ce par le biais d'envoi d'emails.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque titulaire dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Ces droits peuvent être exercés en adressant à ATMB un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » ou en adressant un courrier postal à l'adresse suivante : ATMB - Centre de Relation Clients - 382 rue de l'enclos - 74380 NANGY

XIV - VALIDITE PARTIELLE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Particulières se révélait être nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, celle-ci serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des Conditions Générales.

XV- DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Particulières sont soumises à la loi française. Annexe 1 : formulaire de rétractation

Conformément aux articles L.121-21 à L.121-21-8 du Code de la Consommation, si vous souhaitez renoncer à votre engagement, vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous, avant expiration du délai de résiliation de 14 jours francs (1) à compter de la réception de votre badge (2).

Ce formulaire, dûment complété et signé, est à renvoyer à ATMB par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante:

ATMB

Centre de Relation Client

382, rue de l'enclos

74380 NANGY

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Num abonné : 100 _____

Je soussigné(e), déclare exercer mon droit de rétractation conformément à l'article L.121-21 du Code de la Consommation et renonce au contrat d'abonnement conclu le avec la société ATMB. J'autorise également ATMB à procéder, le cas échéant, au remboursement du dépôt de garantie par virement bancaire ou par chèque.

Fait à : _____

Le ___ / ___ / _____

Signature de l'abonné :

ATMB – Centre de Relation Clientèle - 382 rue de l'enclos

74380 NANGY

RCS Paris B 582 056 511

TVA Intracommunautaire : FROS5882056511